



Cercle  
Ornithologique  
de Fribourg  
[www.lecof.ch](http://www.lecof.ch)



## Stratégie Biodiversité – Prise de position modèle

Nous saluons la prise de conscience de l'État de Fribourg quant à l'état catastrophique de la biodiversité dans le canton et aux risques que cela engendre pour les générations futures. Nous relevons également qu'il est constaté dans l'introduction que le canton de Fribourg ne remplit pas ses obligations légales et que cela découle notamment d'un manque de ressources au niveau des services étatiques. Nous regrettons par contre que, suite à ce constat, la Stratégie cantonale biodiversité manque cruellement d'ambition. Les mesures proposées sont largement insuffisantes, tout comme les ressources humaines et financières qu'il est prévu d'allouer pour la mise en œuvre de cette Stratégie.

### Où est l'état des lieux initial ?

La stratégie biodiversité ne présente pas l'état actuel de la biodiversité dans le canton. Ces données sont pourtant disponibles dans le rapport technique. Nous demandons qu'un chapitre « Situation actuelle » exposant ces données soit rajouté. Nous demandons que ce chapitre comprenne également une comparaison avec la situation à l'échelle nationale et les objectifs environnementaux nationaux.

### Absence totale d'objectifs opérationnels

La stratégie biodiversité ne comprend aucun objectif chiffré. Ceci alors même que le rapport technique propose des objectifs opérationnels clairs pour atteindre les buts généraux. Il est essentiel de définir des objectifs autant qualitatifs que quantitatifs sans quoi aucune évaluation n'est possible. Nous demandons donc la reprise des objectifs du rapport technique dans la Stratégie ainsi que la définition de jalons intermédiaires, ceci afin de pouvoir réagir à temps si la mise en œuvre prend du retard.

### Il ne s'agit pas d'un plan d'action

Dans l'introduction, il est précisé que la Stratégie fait également office de Plan d'action. Force est cependant de constater que ce n'est pas le cas. La plupart des mesures sont en réalité des intentions. Le noyau de la stratégie est la mise en place de l'infrastructure écologique, qui nécessite la mise sous protection de 17% du territoire. Aucune mesure concrète ne détaille comment l'État va procéder pour y parvenir. Sous sa forme actuelle, la Stratégie est beaucoup trop vague. Le risque est que seules des mesurette qui obtiennent un consensus général mais n'ont que peu d'effet soient mises en place.

### Manque d'ambition des mesures

Le rapport technique proposait des mesures concrètes, réalistes et efficaces pour conserver et favoriser durablement la biodiversité du canton. Malheureusement des consultations successives auprès des différents services étatiques et des milieux non intéressés par la biodiversité ont « écrémé » les mesures et complètement vidé de leurs substances celles qui ont survécu au processus.



Nous constatons que les mesures qui ont été retenues concernent pour la plupart la mise en œuvre d'obligations légales. Les mesures qui vont plus loin, nombreuses dans les versions précédentes, ont déjà disparu. La consultation (et la stratégie plus largement) perd ainsi de sa pertinence, puisque la mise en œuvre d'obligations légales de niveau fédéral est une obligation qui n'est pas négociable. Relevons également le faible nombre de mesures vouant à atténuer les conflits avec le secteur des transports et les infrastructures de tourisme et de loisirs.

### **Des mesures agricoles qui manquent leur cible**

C'est en zone agricole que notre biodiversité diminue le plus et l'agriculture intensive a aussi un impact défavorable sur le climat. Nous déplorons que malgré une place de prime abord importante dans la Stratégie, aucune des mesures alibi liées à l'agriculture ne permettra d'enrayer la diminution de la biodiversité. Les incitatifs pour de petites exploitations pratiquant une agriculture proche et respectueuse de la nature sont inexistants. La plupart des mesures proposées reposent sur des objectifs de longue date découlant d'obligations légales auxquelles nous aurions dû depuis longtemps répondre. Dans ce registre, la mise en œuvre du plan phytosanitaire est déjà un engagement du canton et n'a pas sa place dans cette stratégie. Les propositions liées à l'agriculture permettront de n'améliorer ni la situation de la biodiversité ni celle des agriculteurs.

### **Nécessité d'un contrôle par un organe externe**

Actuellement seul un contrôle interservices est prévu. Pour des raisons de transparence, il est nécessaire de mandater un organe externe pour faire ce travail. De plus, en l'absence d'objectifs chiffrés, nous ne voyons pas comment un contrôle objectif peut être réalisé. Les programmes prévus pour effectuer ce contrôle ne sont pas adaptés puisqu'ils sont destinés à évaluer la biodiversité à l'échelle nationale avec un échantillonnage insuffisant pour le canton. Une adaptation des relevés effectués dans le cadre de ces programmes est nécessaire pour être fonctionnels à l'échelle cantonale.

### **Dérision des moyens alloués**

Comme mentionné dans l'introduction de la Stratégie, l'État de Fribourg n'arrive pas à respecter les obligations légales en matière de biodiversité par manque de moyens financiers et humains. D'après le [Rapport d'activité de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts de 2021](#) (page 64), le seul service qui a vu ses EPT diminuer est le Service des forêts et de la nature, alors que le Service de l'agriculture et l'Institut agricole de Grangeneuve ont acquis des EPT supplémentaires. Nous ne comprenons donc pas comment il est possible d'atteindre les objectifs affichés avec une « réallocation des EPT actuels », déjà insuffisants. Que dire lorsqu'on lit que 0,1 EPT supplémentaires sont prévus pour les mesures M3-7 « Élaboration de plans de gestion pour les biotopes d'importance cantonale et nationale » et M4-8 « Création de nouveaux biotopes », alors qu'en parallèle le Service des Ponts et Chaussées se voit allouer 2 EPT (en plus des 3 déjà prévus) pour contrôler que 38ha de talus routiers et ferroviaires sont fauchés de manière extensive et que 25% des ressources (financières et humaines) qu'il est proposé d'allouer pour mettre en œuvre cette Stratégie sont destinées à Grangeneuve, soit à un institut chargé de soutenir l'agriculture et non la biodiversité. Le comparatif est éloquent. Il est prévu d'allouer la plupart des maigres



ressources prévues par la Stratégie à des services qui ne sont pas en charge de la conservation de la biodiversité. C'est intolérable.

De même, le budget annuel prévu pour mettre en œuvre cette stratégie est dérisoire – il équivaut à 0,3% du budget annuel du canton de Fribourg ! Nous vivons une crise de la biodiversité. L'État parle de promouvoir la biodiversité, mais les moyens qu'il est prêt à mettre ne permettront pas même d'enrayer son érosion.

### **Création d'un Fonds Biodiversité**

En conclusion, nous tenons à exprimer notre satisfaction de voir une volonté étatique de s'engager pour la conservation de la biodiversité. Nous sommes conscients du travail conséquent que son élaboration a demandé. Nous devons néanmoins dénoncer le manque d'ambition de cette stratégie et exprimer notre déception. Il est vraiment regrettable que les pressions exercées par d'autres milieux aient conduit à vider cette stratégie de sa substance. Il est irréaliste d'espérer que les mesures et les moyens présentés dans la stratégie mise en consultation auront un effet sur la biodiversité cantonale. Pour contrebalancer la faiblesse de la Stratégie, nous proposons la création d'un Fonds Biodiversité généreusement doté qui devra être utilisé en faveur de projets concrets. Nous demandons que son utilisation soit publiée dans un rapport annuel, de pair avec le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie cantonale biodiversité et que ce rapport annuel soit transmis à tous les acteurs concernés, y compris notre association.